

Séance conjointe Commune - CPAS du 21 novembre 2022

Présents pour le Conseil communal : ~~MAES Valérie Bourgmestre – Présidente~~ ; AVRIL Jérôme 1^{er} Echevin – Président ;
CECCATO Patrice, ALAIMO Michele, HOFMAN Audrey, MATHY Arnaud, Echevins ; S. GAGLIARDO, Président du CPAS ;
CUSUMANO Concetta, FRANSOLET Gilbert, FRANÇUS Michel, ~~FIDAN Aynur~~, AGIRBAS Fuat, MICCOLI Eivira, TERRANOVA Rosa, VENDRIX Frédéric, D'HONT Michel, DUFRANNE Samuel, HANNAOUI Khalid, ~~MALKOC Hasan~~, SCARAFONE Sergio, ODANGIU Iulian, VANDIEST Philippe, ~~CLAES Sophie~~, BELLICANO Thomas, PASSANISI Isabelle, MELLAERTS Corinne, Conseillers ;
Pierre LEFEBVRE, Directeur général ;
Maxime LAFOSSE, Directeur général adjoint.

Présents pour le Conseil de l'Action Sociale: S. GAGLIARDO - Président ;
WILMOTTE Jean-Marc, VENDRIX Frédéric, RAEPERS Déborah, AMAR Hawa, ~~DI FRANCO Valentin~~, TERRANOVA Rosa, GILET Eric, LICATA Gaetano, DEFRESNE Henri, ~~NZEZA KILUANGU Mputu~~, Membres du Conseil de l'Action Sociale ;
Sabine LYES, Directrice générale.

Monsieur l'Echevin J. AVRIL ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux Membres du Conseil de l'Action Sociale, aux Conseillers et au public présent. Il excuse l'absence de Madame la Bourgmestre V. MAES, de Mesdames les Conseillères A. FIDAN, S. CLAES et I. PASSANISI et de Monsieur le Conseiller H. MALKOC.

En préambule, **Monsieur le Président J. AVRIL** annonce la tenue ce jour – comme le prévoit le Code de la Démocratie Locale – d'une séance commune Conseil de l'Action sociale et Conseil Communal.

SEANCE CONJOINTE

Monsieur le Directeur général P. LEFEBVRE, sans rappeler le canevas législatif entourant cette matière, souligne l'accroissement du nombre de synergies réalisées et le maintien de la matrice de coopération en termes de services support technique. Il remercie Madame la Directrice générale du CPAS S. LYES pour la qualité de leur collaboration.

A l'issue de cette introduction, Monsieur le Directeur général P. LEFEBVRE présente et commente le rapport de synergie, tel qu'il a été communiqué aux Conseillers.

A l'issue de cette présentation, Monsieur le Président J. AVRIL invite les Conseillers à prendre la parole.

Monsieur le Conseiller G. FRANSOLET se réjouit des avancées importantes en matière de synergie entre la Commune et le CPAS. Il y a trois ans, le mot synergies apparaissait un peu tabou, dont on se rend compte de l'importance aujourd'hui. La Commune exerçant la tutelle sur le CPAS en ce qui concerne le volet financier et comptable, ne pourrait-on déjà envisager des synergies optimisées en ces matières, notamment afin de réaliser des économies, une recommandation – du précédent Ministre de la Région wallonne en charge de ces matières – allant en ce sens et pareilles synergies étant déjà mises en place ailleurs.

Monsieur le Directeur général P. LEFEBVRE explique que des échanges réguliers ont lieu entre les Directions financières de la Commune et du CPAS, particulièrement au moment de l'élaboration des budgets respectifs. Une synergie telle que proposée peut toujours s'envisager à l'avenir.

Madame la Directrice générale du CPAS S. LYES précise qu'il existe deux courants de pensée en ce domaine et rappelle que pour d'aucuns, l'autonomie financière du CPAS par rapport à la Commune – notamment en matière budgétaire et d'aides aux personnes – est indispensable et souhaitent voir celle-ci parfaitement maintenue. Quant aux entités qui partagent un Directeur financier commun, il s'agit en général d'entités de petite taille.

Monsieur le Conseiller G. FRANSOLET rappelle qu'un Directeur financier commun ne devrait pas influencer sur les choix des CPAS en matière budgétaire ou d'actions, le CPAS restant responsable desdits choix.

Monsieur le Président J. AVRIL rappelle que la Commune ne dispose pas sur son CPAS d'une tutelle comparable à la tutelle exercée par la Région sur les Communes.

Monsieur le Conseiller S. DUFRANNE constate une série de progrès et une amélioration des synergies. Ces synergies sont souvent comprises dans une acception purement économique et il est important pour une

institution publique de bien les positionner. Si un enjeu économique existe, le service de l'objet social du CPAS et celui de la Commune en tant que service public sont essentiels et il est important de l'entendre en ce sens. Au travers de ces missions, la priorité des synergies mises en place devrait viser à sécuriser la sérénité du home, en anticipant et en étant prudents. Dans les procédures de gouvernance, dans les procédures de gestion de crises – qu'il s'agisse de la crise Covid ou d'autres crises – il conviendrait d'avoir des chaînes de gouvernance plus efficaces. Concernant le projet de parc Commune-CPAS, ne pourrait-on envisager une mise à disposition plus large, en incluant notamment les Habitations sociales voisines, avec des liaisons, notamment vers la rue A. Renson, qui certes nécessiteraient de nouveaux aménagements mais qui seraient une plus-value. Au niveau des synergies projetées, les assises sociales sont à souligner. Le renforcement des liens est important, notamment avec la Régie des Quartiers, la Coopérative nouvellement créée, les Habitations sociales, mais aussi l'intégration dans ces assises – importante – des bénéficiaires. Quant au guichet Energie, il est attendu avec satisfaction. Concernant l'étude évoquée de la charge des pensions, si d'un point de vue économique, cela a son importance, il convient que la politique RH reste la plus protectrice des travailleurs. Derrière ces synergies, il y a aussi un enjeu managérial de permettre aux diverses fonctions d'avoir un interlocuteur, des moments d'échanges et de prise de recul. La Commune doit être encouragée à aller dans ces synergies à plus-value sociale un cran plus loin, un cran plus vite peut-être, tant pour le CPAS, en tant qu'entité, que pour la Commune, en tant que service public.

A l'issue de la séance conjointe Commune – CPAS, Monsieur le Président J. AVRIL remercie tous les intervenants ainsi que les représentants du CPAS pour leur participation et les invite à quitter l'espace réservé aux Conseillers afin qu'il puisse ouvrir la séance publique du Conseil Communal.

PAR LE CONSEIL

Le Directeur général,
P. LEFEBVRE

Le Président,
J. AVRIL

PAR LE CONSEIL DE L'ACTION SOCIALE

La Directrice générale,
S. LYES

Le Président,
S. GAGLIARDO